



## Communiqué de l'intersyndicale du secteur de l'aide aux personnes âgées

### Le chef de l'Etat doit répondre aux revendications !

Les 10 organisations syndicales et l'AD-PA se sont réunies le 29 janvier 2019. Elles appellent à poursuivre l'organisation des 1 000 assemblées générales au sein des établissements et des services à domicile afin d'établir les revendications.

D'ores et déjà de nombreuses réunions se sont tenues et ont permis d'adopter des motions en direction du Chef de l'Etat.

L'ensemble de ces motions et des cartes pétitions seront portées par une délégation commune qui se rendra à l'Elysée le 21 février et qui demandera à être reçue.

Si le président de la République ne répondait pas aux revendications urgentes des organisations syndicales et de l'AD-PA notamment en termes d'augmentation des effectifs et des salaires, elles n'auraient pas d'autres choix que de décider des suites en organisant la grève.

Paris le 29 janvier 2019

**Pour tout contact :**

FO services publics-santé : Tél : 01 44 01 06 00  
 FNAS FO Tél: 01 40 52 85 80  
 CGT santé action sociale : Tél : 01 55 82 87 88  
 CGT services publics : Tél : 01 55 82 88 20  
 CGT organismes sociaux : Tél : 01 55 82 87 06  
 CFDT santé sociaux : tél : 01 56 41 52 00  
 CFDT Interco : Tél : 01 56 41 52 52  
 SUD santé sociaux : Tél : 01 40 33 85 00  
 UNSA santé-sociaux : Tél : 01 45 51 98 29  
 CFTC santé sociaux : Tél : 01 42 58 58 89  
 CFE CGC santé social : Tél 01 48 78 49 49  
 FAFPT : Tel 06 51 88 09 65  
 SNUTER -FSU Tél: 01 43 47 53 95  
 UFAS : Tél : 06 67 23 51 31  
 AD-PA : Tél : 01 55 12 17 29